



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Rue du Collège 13 - Riex
Parcelle :	7041
Propriétaire :	HEIZMANN Marianne
Nature des travaux :	Abattage d'un cornouiller, avec compensation
Motifs :	Arbre senescent et attaqué par un champignon lignivore

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit 21 octobre au 9 novembre 2020. Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 19 octobre 2020.